

# COMPTE-RENDU COMITÉ DE QUARTIER FERMETTES/AMANDIERS

**19 OCTOBRE 2017**

**HABITANTS PRÉSENTS :** Mesdames Ban, Vachey, Cavalier, Morin et Tellier ;  
Madame Martin, représentante des habitants : excusée ;  
Messieurs Alessandrini, Herbinet, Lamoureux, Oulladj et Vachey ;  
Monsieur Coan, représentant des habitants du quartier ;  
Messieurs Daniel, Baldassari et Cottrant : excusés.

**ÉLUS PRÉSENTS :** Mesdames Dussous et Lucas, maire-adjointes ;  
Messieurs de Bourrousse, Maire ;  
Messieurs Doll, Millot et Valentin, maire-adjoints ;  
Monsieur Le Bricon, maire-adjoint et élu référent du quartier ;  
Monsieur Bossis, Conseiller municipal.

**ADMINISTRATIF PRÉSENT :** Monsieur Douay, directeur du Centre technique Municipal.

## I. INTRODUCTION

Monsieur Doll remercie les habitants présents. Il espère que l'organisation de ces comités a pu améliorer les problèmes propres à chaque quartier et propose un tour de table pour faire connaissance.

Monsieur Doll précise qu'en fonction de leur nature les questions seront traitées immédiatement ou étudiées afin d'apporter des réponses rapides. Nous déroulerons l'ordre du jour et prendrons ensuite quelques questions dans le public.

Madame Sautreau informe que, tout au long de l'année, chacun peut poser des questions ou faire part de suggestions dans le but d'améliorer la vie de votre quartier, à l'adresse [comite.quartier@carrieres-sur-seine.fr](mailto:comite.quartier@carrieres-sur-seine.fr).

Elle précise que la réunion est enregistrée pour pouvoir rédiger un compte-rendu fidèle.

Monsieur Doll présente un PowerPoint sur les avancées et projets du quartier.

- Création skate-park
- Intersection Berteaux / Fermettes
- Creche du Chat-Perché
- Square A.BOURSON
- Eau de Mélisse
- Elagage et abattage des arbres
- Travaux divers
- Fibre optique

## II. ORDRE DU JOUR

- La sécurité
- Les travaux et la voirie
- Environnement
- Questions diverses

### > LA SÉCURITÉ

#### **Angle rue des Fermettes/Bd Maurice Berteaux**

*Les feux de cadencement situés à l'angle de la rue des Fermettes et du Boulevard Maurice Berteaux.*

Monsieur Millot rappelle que ce problème récurrent dure depuis plusieurs années. La ville de Houilles, pour diverses raisons, n'adhère à aucune des solutions proposées. Il explique les contraintes du carrefour et les multiples consultations avec la ville de Houilles, le Conseil départemental et un bureau d'études ;

Diverses solutions ont été proposées :

- Reprogrammer les feux. Cette solution se heurte refus de la Ville de Houilles ;
- Refaire passer les bus par la rue des Fermettes ;
- Inverser le sens de circulation rue des Fermettes et mettre la rue Jules Ferry en double sens en supprimant la priorité à droite.

Monsieur Millot précise qu'aucune de ces solutions ne peut être envisageable à cause du gabarit des bus.

#### **Rue des Fermettes**

*Quelles solutions pour réduire la vitesse dans la rue des Fermettes ?*

Plusieurs propositions :

- Installer un ralentisseur à écluse ;
- Transformer la zone bleue en zone blanche pour faciliter le stationnement et faire ralentir les véhicules ;
- Installer un radar. Cette décision dépend du Ministère de l'Intérieur et non de la Ville.

Monsieur Millot évoque le stop en amont qui oblige les véhicules à ralentir.

#### **Extinction de l'éclairage public**

*Suite à l'extinction de l'éclairage public entre 23h30 et 4h30, y a-t-il eu une recrudescence de vols et d'agressions ?*

Monsieur Millot répond que depuis cette extinction il n'y a pas eu de recrudescence de vols ni d'agressions.

## **Stationnement des véhicules**

*Les voitures stationnent de plus en plus souvent en dehors des zones de marquage.*

Monsieur Millot a connaissance de ce problème qui existe dans tous les quartiers. Un rappel au lycée et au collège est nécessaire pour sensibiliser les ados qui circulent à vélo, sans casque, sans gilet de sécurité et souvent sans lumière. Thierry Doll suggère de transmettre l'information aux parents et aux associations de parents d'élèves.

## **> VOIRIES ET TRAVAUX**

### **Futur skatepark – allée du collège**

Monsieur Le Bricon informe que la première réunion a été très constructive.

Ce que l'on peut retenir pour l'instant :

- Le produit utilisé sera du béton qui a une durée de vie de 30 ans.
- Le maître d'œuvre a été choisi.
- Le budget sera d'environ 170 000 euros, viennent en déduction, les subventions de la région, du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) et peut-être du département. Le coût pour la ville entre 50 000 et 60 000 euros.

Dans le planning, le béton sera coulé en mars/avril 2018 et l'inauguration aura lieu en septembre.

### **Rue de la Paix**

*L'éclairage doit être changé dans la rue de la Paix.*

La campagne pour supprimer les ampoules actuelles, maintenant interdites, et les remplacer par des ampoules moins énergivores est en cours dans toute la ville.

*Des entreprises bloquent les rues sans autorisation et refusent souvent de se déplacer pendant presque 1 heure pour la rue de la Paix.*

Cette gêne a été aussi constatée dans les rues Gabriel Péri et du Moulin et doit certainement exister dans d'autres rues de la ville.

Monsieur Doll invite les habitants à prévenir la Police municipale au moment où la gêne est occasionnée.

### **Crèche Le Chat perché**

Rappel de l'historique et de l'inauguration :

- 2011 : préemption du terrain situé au 8 rue Marceau
- 2015 : début du chantier de construction
- Fin août 2016 : ouverture de la crèche
- Octobre 2017 : inauguration

## **Square Pierre-Alexandre Bourson**

Monsieur Bourson a été Maire de Carrières-sur-Seine de 1970 à 1977, puis de 1983 à 2001. L'équipe municipale a souhaité lui rendre hommage lors du Conseil municipal du 25 septembre 2017 en donnant le nom de *Pierre-Alexandre Bourson* à l'ancien square *Foch/Fermettes*.

## **Rue du Maréchal Foch**

*Pourquoi les protections de la piste cyclable de la rue du Maréchal Foch ont-elles été enlevées ?*

Monsieur Millot précise que les protections ont été enlevées car elles ne tenaient pas bien et gênaient les riverains pour rentrer chez eux.

## **> ENVIRONNEMENT**

Entre août et septembre 2017, une campagne d'abattage et d'élagage a été réalisée suite aux conclusions des diagnostics pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

- Place des Fêtes
- Parc de la Mairie
- Groupe scolaire Victor Hugo
- Gymnase de l'Ardente
- Rue des Fermettes
- Avenue Maurice Berteaux

## **Rue du Maréchal Juin**

*Abattage des arbres rue du Maréchal Juin.*

Armand Bossis, conseiller municipal délégué à l'environnement, répond qu'une pétition a été faite au printemps. De nombreux résidents se plaignent des platanes qui obstruent complètement la lumière et dévalorisent leur appartement.

La commune a validé cette pétition et la solution trouvée est d'abattre les platanes et de les remplacer par d'autres arbres moins envahissants. Trois essences différentes ont été choisies.

Le coût s'élèvera de 20 000 à 25 000 euros pour abattre et grignoter les racines.

## **Rue Marceau**

*Les arbres de la Résidence pour Personnes Âgées Les Fermettes (RPA) ne sont jamais élagués.*

Les riverains sont tenus de couper les branches qui dépassent de leur propriété et qui encombrant les trottoirs.

Monsieur Bossis informe qu'il existe un arrêté sur le site Internet de la Ville [www.carrieres-sur-seine.fr](http://www.carrieres-sur-seine.fr) rubrique Votre ville > Votre mairie > Arrêtés préfectoraux et municipaux précisant que les riverains sont tenus d'entretenir les branchages qui dépassent de leur propriété. Si la Ville se voyait dans l'obligation d'intervenir en coupant ces branchages, la facture serait présentée au propriétaire.

Quant aux terrains laissés en friches et qui débordent sur les propriétés voisines, les occupants des terrains, à quelque titre que ce soit, sont tenus de les maintenir en état de propreté. A cet effet, ils devront veiller à la destruction des chardons avant leur floraison, des ronciers, au fauchage régulier des herbes hautes, y compris sur le bas côté et à l'enlèvement des décombres et immondices.

En cas de défaillance, après mise en demeure faite par la Ville, il pourra être procédé au labour et nettoyage desdits terrains aux frais des propriétaires ou des ayants-droits.

Vous pouvez consulter sur le site Internet de la ville tous les arrêtés relatifs à ces problèmes [www.carrieres-sur-seine.fr](http://www.carrieres-sur-seine.fr) rubrique Votre ville > Votre mairie > Arrêtés préfectoraux et municipaux.

*Les riverains doivent désherber devant leur maison, mais peuvent-ils également intervenir sur les massifs de la ville ?*

La Ville encourage les riverains à fleurir les pieds des arbres. La Ville va replanter des massifs mais le désherbage se faisant à la main, les agents sont peu nombreux pour les mauvaises herbes et l'arrosage.

*Quelle est la fréquence de nettoyage des rues ?*

Monsieur le Maire informe que le nettoyage des rues est de plus en plus régulier.

*Est-il possible de rappeler les règles de jardinage et de bricolage le week-end ?*

L'arrête sur le bruit est disponible sur le site Internet de Carrières sur Seine : [www.carrieres-sur-seine](http://www.carrieres-sur-seine) rubrique aménagement > environnement > nuisances. Vous pouvez également appeler la Police municipale au 01 39 15 79 58.

## **Rue de Seine**

*Occupation du terrain en friche.*

En octobre 2016, Monsieur Lagourgue, PDG de l'entreprise *Eau de Mélisse des Carmes-Boyer* a contacté l'équipe du développement économique (Monsieur Doll, Madame Sautreau et Monsieur Garnotel) en vue de trouver un terrain pour cultiver certaines plantes entrant dans la fabrication de l'Eau de Mélisse.

L'équipe du développement économique a mis en contact Monsieur Lagourgue et la propriétaire du terrain qui se trouve rue de Seine en face des serres de la famille Willemain. Le terrain a été clôturé aux frais de l'entreprise, conformément au PLU de la Ville.

> DIVERS

**Fibre optique**

Monsieur Doll rappelle qu'à ce jour 4 000 logements sur 5 000 sont câblés à Carrières-sur-Seine et que la Ville est ainsi en avance comparé aux autres villes de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS).

Pour plus de renseignements sur l'avancée de l'éligibilité et du raccordement à la Fibre optique : <http://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre>

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire propose de continuer la discussion autour d'un verre de l'amitié.